

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/141 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/102</i>	

Nombre de membres :
En exercice : 126
Présents : 86
Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)
POUR : 91 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 10/12/2012

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames ARNOULD ; BECHARD ; BESTEL ; BONOMME ; BROUILLON ; BRUSA ; BUSQUET ; CAMBIER JONVAL ; CAPPELLE ; DEVER ; DIDIER ; FABRITIUS ; FOURCART ; JACQUET ; MELIN ; MERCIER ; MOREAU ; MULLER ; PETITJEAN ; PIEROT ; PIERSON ; RAULIN ; SEMBENI et Messieurs ADIN ; ANCELME ; BARRE ; BESTEL D ; BIENVENUE ; BOCQUET ; BONHOMME ; BOSCHAT ; BOUILLEAUX ; BOURE ; BROUILLON ; CANIVENQ ; CANNAUX ; CHARBONNIER ; COLIN ; CORNEILLE ; COURVOISIER CLEMENT ; DANNEAUX ; DEFORGES ; DEGLAIRE ; DELAHAUT ; DELANDHUY ; DESWAENE ; ETIENNE JC ; FRANCCART ; GARREZ ; GIOT C ; GIRONDELLOT ; GODART ; GOMEZ ; GUERIN D ; HARBOUT ; HENRY ; HUREAU ; JUILLET ; LAHOTTE ; LECLERCQ ; LEFEVRE ; LEFORT ; LESOILLE ; LETINOIS ; LOUIS ; MACHAULT ; MAILLART ; MAS ; MATHIAS ; MAYEUX ; MEENS ; MEIS ; MIELCAREK ; MOUTON ; NIZET ; PAYEN ; PIC ; POTRON ; POULAIN ; RANCON ; RENAUX ; REVILLION ; SIGNORET ; SOUDANT ; THIERY ; VALET

Représentés : Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne ; M. CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis ; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette ; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy ; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3-4 « Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire – Création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage »

Vu la délibération n°DC2012/73 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant la nécessité de procéder à quelques adaptations du règlement intérieur de l'aire pour tenir compte de préconisations d'autres structures de ce type ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ABROGE la délibération n°DC2012/73 du 1^{er} octobre 2012
- APPROUVE le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, tel que présenté.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

